

• L'ADHÉSION •

QUI PEUT ÊTRE ADHÉRENT ?

- Tous les **retraités Pôle-Emploi** ou des établissements d'origine (ANPE-Assedic-AFPA)
- Toutes les **personnes encore en activité** à Pôle-Emploi dès l'âge de 55 ans.

QUI PEUT ÊTRE ADHÉRENT ASSOCIÉ ?

- Les **conjoint, veuf ou veuve d'adhérents**.
- Les **personnes ayant eu des expériences dans les domaines de l'emploi en dehors des 4 entités**.

Pour rejoindre l'association, un **bulletin d'adhésion** est disponible sur notre site.

Dès votre adhésion enregistrée, vous aurez accès à l'ensemble des informations du **site internet** (pages publiques et privées), vous recevrez par **newsletter** des informations régulières sur les projets de l'association (rencontres, séjours, bons plans,...) et vous serez destinataire d'un document d'actualité trimestriel ("Quoi de neuf").

Vous serez invité à participer à l'**assemblée générale** annuelle qui se déroule au premier trimestre.

Vous pourrez participer localement ou nationalement au **développement** de l'association.



Pour préparer son départ à la retraite
Pour connaître l'association
Pour s'informer
Pour adhérer
Pour comparer des mutuelles
Pour rechercher un ancien collègue
Pour partager des moments de convivialité
Pour bénéficier de 'bons plans'
Pour partir en voyage

Consultez notre site
www.association-retraites-pole-emploi.fr

ou écrivez-nous à :
associationretraitespoleemploi@outlook.fr

Rendez-vous sur notre page

 Association des retraités de pole emploi




association des retraités de pole emploi
Association loi 1901 (JO du 25 février 2012)

Siège :
La Maison des Associations
8, rue du Général Renault
75011 Paris


association des retraités de pole emploi



ASSOCIATION NATIONALE
POUR ET PAR LES RETRAITÉS
ET FUTURS RETRAITÉS
DE PÔLE-EMPLOI

• DES VALEURS COMMUNES •

- **Le lien**, avec les anciens collègues, l'institution.
 - **La solidarité**, entre ses membres.
- **L'ouverture**, association ouverte sans distinction hiérarchique, géographique, accueille aussi des actifs, des membres de la famille...
 - **La mutualisation**, permettant d'obtenir des avantages de groupes.
 - **L'utilité sociale**, mettant les savoir-faire de ses membres au service d'autrui.
 - **Le partage** d'informations utiles, de conseils...



• NOS ACTIONS •

- L'organisation de regroupements à caractère convivial (régionaux ou nationaux).
- Des "bons plans" négociés comparables à ceux d'un comité d'entreprise.
- De nombreuses informations sur les thématiques concernant les retraités.
- La mise à jour de l'annuaire des adhérents.
- Des informations pour l'aide au choix d'une mutuelle.
- L'animation d'un réseau de correspondants, pour favoriser des activités de proximité.
 - Une présence dans les Stages de Préparation à la Retraite organisés par l'Etablissement.

